

Rapport Lambert Boulard Contre l'excès des normes ?

Préparant un choc d'efficacité, le premier ministre a demandé à Alain Lambert et Jean-Claude Boulard un énième rapport sur l'excès de normes s'appliquant aux autorités locales. Un exemple ?

En 7^e proposition, le rapport préconise l'abrogation de l'arrêté du 18 novembre 2011 qui porte sur le recyclage des mâchefers d'incinération en technique routière (notre dossier du n°40). Les auteurs constatent : « L'arrêté du 18 novembre 2011 remplace la circulaire du 9 mai 1994 alors qu'il n'a jamais été établi que les mâchefers dont le emploi en technique routière était autorisé par cette circulaire aient présenté le moindre danger. »

Puis ils regrettent : « En raison des seuils fixés par cet arrêté, des mâchefers jusqu'alors valorisés en technique routière deviennent impropres au réemploi. Les conséquences financières sont très pénalisantes. Le surcoût de traitement des mâchefers en centre de stockage est de l'ordre de 60 €/t, soit près de 12 €/t d'ordures ménagères. »

Prenant l'exemple de la Communauté urbaine de Cherbourg, ils estiment la perte financière à 1,2 M€ et proposent une lumineuse solution :

- « - réaliser un bilan complet sur l'ensemble des usines d'incinération quant à la qualité des mâchefers produits ;
- analyser les résultats pour en tirer les conséquences en termes de traitement des mâchefers ;
- proposer des solutions alternatives (révision des valeurs seuils, autres possibilités de valorisation des mâchefers, etc.). »

Alain Lambert est ancien ministre, président du Conseil général de l'Orne et de formation juriste. Jean-Claude Boulard est maire du Mans, président de Le Mans métropole et de formation énarque. L'enquête menée est empreinte de subjectivités.

Le rapport compile les blocages de telle ou telle collectivité locale, avec un manque d'analyse rationnelle. On peut se demander si ce rapport réussira surtout à régénérer la machine à paperasses et à commissions.



12 juin 2013

Simplification des normes : Eric Doligé propose un moratoire jusqu'à ce que le PIB progresse à nouveau de 1,5% l'an



Le texte issu de la proposition de loi sur les normes d'Eric Doligé a été adopté à l'unanimité en deuxième lecture au Sénat. Il reste un passage à l'Assemblée.

Au cours du débat, **Éric Doligé** a proposé au gouvernement une solution de simplification qui ne coûte strictement rien au budget de l'Etat et qui pourrait permettre de relancer l'activité économique rapidement.

Il propose, jusqu'à ce que le PIB progresse à nouveau de 1,5% l'an, un moratoire dans l'application de normes existantes non européennes qui ne remettent pas en cause la sécurité et la santé et permettent le respect de l'environnement. Le Préfet avec une commission ad'hoc devrait avoir tous pouvoirs pour annuler ou suspendre les contraintes qui renchérissent et freinent les projets et relèvent du pouvoir de l'Etat (pour le Loiret ce serait des dizaines de millions d'économies et une accélération des travaux).

Parallèlement, l'Etat devrait prendre l'engagement de gagner 1,5 mois de délai sur toutes les instructions de dossiers. Cette mesure aurait l'avantage de permettre d'avancer de 10% tous les projets et d'apporter à des pans entiers de l'économie. Le bâtiment par exemple, un volume d'activité supplémentaire de 10%. Cela aurait également le double avantage de répondre au Choc de Simplification et au choc de compétitivité souhaité par le Président de la République



Jean-Marc Ayrault annonce un « choc » de simplification administrative. Peut-on y croire ?

Comme souvent, il aura fallu la remise d'un rapport, celui de Jean-Claude Boulard et Alain Lambert pour que le gouvernement prenne officiellement acte d'une situation que tous les entrepreneurs vivent

au quotidien, véritable cauchemar pour faire face aux obligations administratives et à cette « incontinence normative qui freine l'action, rend plus difficile l'innovation, absorbe l'énergie créatrices », pour reprendre les termes d'Alain Lambert, l'ancien ministre de

l'économie et maire d'Alençon, qui se plaît à rappeler que Montaigne disait déjà qu'il y avait autant de lois en France que dans le monde entier. Un chiffre extrait de ce rapport a marqué les esprits : 400.000, le nombre de normes auxquelles doivent se conformer les collectivités locales. Un autre aussi impressionnant : ces normes coûtent 1 milliard chaque année... Le chef du gouvernement a décrété un « moratoire général sur les normes. Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente ». Si le secteur public pâtit au 1^{er} chef de cette inflation réglementaire, les entreprises, et donc l'économie nationale, en sont également les victimes. Le gouvernement qui en est bien conscient doit annoncer un train de mesures prochainement.

Un petit patron prend Matignon au pied de la lettre

Patron d'Agoba, spécialiste dans l'émission de moyens de paiement, candidaturé déclaré à la présidence du Medef, Thibault Larxade a adressé une lettre ouverte au Premier ministre, ironiquement titrée : « Encore un effort M. Ayrault, on désuète », en réaction à l'annonce des mesures de simplification administrative. Évidemment, la nouvelle est positive. Pour autant, Thibault



Thibault Larxade

Larxade rappelle que la réduction de 20% des charges administratives dans les entreprises figurait dans les objectifs du traité de Lisbonne... signé en 2007 ! Par ailleurs, le chef d'entreprise remarque que les 1^{ers} mois du nouveau gouvernement ont contribué à ajouter plusieurs couches de paperasses avec les nouveaux contrats et les nouveaux dispositifs fiscaux. Si l'avancée concernant un meilleur accès des PME à la commande publique satisfait le promoteur du Small Business Act

au sein du Medef, celui-ci remarque que l'obligation pour l'État de respecter un délai de paiement de 20 jours ne sera effective... qu'en 2017. « Il faut permettre aux entrepreneurs de libérer du temps et des fonds pour créer de la richesse. On ne peut pas courir un marathon dans la galère administrative alors que nos voisins trottent sur des pistes olympiques. Ces avancées vont dans le bon sens, mais elles manquent d'annonces concrètes. Un appel à la vigilance et au passage à l'acte qui est partagé par une majorité des entrepreneurs.

Un vœu pieux ?

On aimerait pouvoir se réjouir de cette prise de conscience, si l'expérience ne jetait un voile de scepticisme sur ces déclarations d'intention. Car, depuis plusieurs années, plusieurs gouvernements se sont officiellement attaqués au problème, comme celui de Lionel Jospin en 2007, avec, à l'époque Marilyse Lebranchu, secrétaire d'État en charge des PME, aujourd'hui ministre de la Modernisation de l'État dans le gouvernement Ayrault, qui reconnaît



Deux projets, OL Land et Arena 92, retardés et peut-être compromis en raison des contraintes administratives.



Jean-Michel Aulas



Jacky Lorenzetti

Grands stades : le parcours très sportif des présidents de clubs

Construire des complexes commerciaux autour de stades de grande taille est un enjeu majeur pour tous les grands clubs sportifs. Mais la réalité est souvent moins rose face aux problèmes administratifs, comme le montre l'exemple d'OL Land. Le projet destiné à remplacer le «vieux-stade Gerland», soutenu par Jean-Michel Aulas, président de l'Olympique Lyonnais et Gérard Colomb, président du Grand Lyon, était prévu pour une livraison en 2010. Il ne verra au mieux le jour qu'en 2015, soit juste à temps pour l'Euro 2016. En 2008, à la demande d'une association de résidents et du maire de Meyzieu

Michel Forastier, une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme avait abouti à un avis défavorable au projet de construction, pointant des problèmes d'accessibilité mais également un montage mêlant investissements privé et public, bloquant le démarrage des travaux. Aujourd'hui, le financement devrait être assuré pour moitié par OL Groupe et l'entreprise Vinci, le reste par des prêts à hauteur de 150 millions, garantis «personnellement» par les 2 principaux actionnaires, Jean-Michel Aulas et Jérôme Seydoux. Mais les problèmes administratifs, eux, sont loin d'être résolus : la vente de la dernière parcelle de terrain manquante a été annulée par le tribunal administratif en

janvier dernier. Et plusieurs recours ayant trait aux accès n'ont toujours pas été tranchés par la justice.

Les associations bloquent les projets
Mêmes difficultés pour le projet de l'Arena 92, porté par le Racing Métro 92, le club de rugby présidé par Jacky Lorenzetti. Ce complexe, installé derrière la Grande Arche de La Défense, doit offrir 32.000 places en mode concerts et spectacles, et 40.000 en mode stade, ainsi que 33.000 m² de bureaux et de commerces, dont la boutique du club, une brasserie et un restaurant gastronomique, pour un coût total estimé aujourd'hui à 350 M€ (devis initial de 200 M€). Programmé

pour être livré à l'origine en 2014, le projet a été retardé par différents recours, déposés par 2 associations de riverains, inquiètes des «nuisances potentielles». Si ceux-ci ont finalement été levés, le financement compliqué par une situation économique plus difficile et le retard pris dans le démarrage des travaux, qui ne laisse envisager au mieux qu'une ouverture en 2016, augmentant les risques d'abandon : Jacky Lorenzetti a ainsi expliqué récemment que le projet avait «80% de chances d'aboutir». Combien de projets sont ainsi retardés avec des dégâts économiques incommensurables ?

ingénuement qu'elle a «retrouvé 12 ans après la même liste d'organismes à regrouper». Plus proche de nous, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, Frédéric Lefebvre avait lancé un vaste chantier, les Assises de la simplification, suite à une consultation nationale auprès de chefs d'entreprise.

Pourtant, le quotidien, lui, reste toujours effrayant : une PME française doit envoyer par an plus de 3.000 informations à l'administration et se trouve confronté à 6.000 nouvelles normes européennes, nationales ou territoriales. Selon la CGPME, les démarches

administratives coûtent entre 15 et 23 Md€ aux entreprises. Pour Bernard Cohen Hadad, président de la commission de financement des entreprises de la CGPME, ce que les dirigeants attendent, ce sont des mesures concrètes et non des discours d'intention.

Simplifier ? Pas si simple !

Alors qu'un véritable consensus semble exister sur la nécessité de cette simplification, visiblement, rien n'avance. Pour les rapporteurs, «le droit est rédigé par des experts qui y

traduisent directement leurs manuels, des points de détails deviennent des textes absolus. Et le Parlement n'en qu'une chambre d'enregistrement pour des prescriptions techniques». Il est pourtant urgent d'agir, car le carcan administratif a incontestablement des conséquences économiques. Parfois de manière kafkaïenne, comme la mésaventure de STVI, jeune PME lorraine à l'origine d'un dispositif électronique alternatif à la «bicarburation». Cette technique traditionnelle, mais peu écologique et source de fraudes, assure le basculement du gazole vers le fioul

FICHES DE PAYE : «on est obligé de passer par des spécialistes !»

Pour le fondateur de Barki Agency, entreprise spécialisée dans la fourniture de papier pour les éditeurs et les imprimeurs qui réalise 2 millions de commissions pour un CA de 50 M€, toutes les TPE sont concernées au quotidien par les lourdeurs administratives : «Le meilleur exemple et l'un des plus connus c'est le bulletin de paie. Aujourd'hui, il est tellement complexe que même un comptable risque de faire des erreurs ! Nous devons donc faire appel à un prestataire extérieur spécialisé. Cela fait des années que la

simplification, à l'image de ce qui existe dans de



nombreux pays, devrait et pourrait être faite. Et pourtant, rien n'avance !. Un exemple qui peut être multiplié pratiquement à l'infini, comme l'illustre Pierre Barki avec un cas spécifique de son métier : «Les produits que nous commercialisons

proviennent principalement de fournisseurs internationaux. Nous devons donc remplir une DEB (Déclaration d'échange de biens), comme un importateur. Mais, dans la majorité des cas, nous intervenons comme un intermédiaire dans une relation commerciale directe entre le client et le papeter. Nous sommes donc tenu de remplir également une DES (Déclaration d'échange de services). Deux documents avec des informations strictement identiques qui pourraient évidemment être fusionnés. Une décision simple avec, à la clé une économie de

coût pour nous, mais aussi de traitement pour l'administration». Visiblement, personne n'y a songé.

Fracture administrative
Pour le chef d'entreprise, le constat est évident : «Lorsque les représentants professionnels rencontrent un ministre sur ces sujets, on les écoute toujours. Mais la retranscription dans les faits ne se passe jamais comme prévu. Le principal problème, c'est la méconnaissance de la réalité des entreprises. Le projet de loi sur le "dialogue social dans les TPE" qui, heureusement, n'a pas été voté, montre à quel point la fracture

est grande entre ceux qui travaillent, ceux qui gouvernent et ceux qui sont chargés du bon fonctionnement administratif. Dans une entreprise de 10 salariés, le dialogue social est naturel, parce que le patron est au quotidien aux côtés de ses collaborateurs. C'était l'exemple classique de la volonté politique de résoudre un problème qui n'existait pas !. Alors que les TPE représentent 83% du PIB national, il est important que leurs atouts, la flexibilité et la rapidité d'adaptation, ne soient pas pénalisés par un environnement administratif contraignant.

La CGPME en appelle à Kafka !

En 2011, la CGPME avait présenté 60 propositions pour simplifier la vie des entreprises. Alors que les pouvoirs publics relancent les travaux sur le sujet, la Confédération a souhaité actualiser son document, avec 50 mesures permettant une meilleure adaptation de la réglementation aux contraintes des entreprises. Comme l'explique le président de la confédération patronale : «Il s'agit de libérer du temps pour les chefs d'entreprise afin qu'ils puissent se concentrer sur le développement de leur activité. Les dispositifs de simplification représentent des enjeux majeurs

pour notre économie», sans oublier de rappeler au gouvernement les 3 engagements pris dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi :
- consulter les entreprises en amont sur les modifications de normes réglementaires les concernant ;
- simplifier l'environnement réglementaire ;
- favoriser la stabilité des dispositifs fiscaux.
Parmi les grands axes retenus par la CGPME, la



mise en œuvre du principe «Think Small First» (penser les réglementations pour les TPE/PME et non les grandes entreprises, et généraliser les études d'impact avec toute décision), développer, simplifier et fiabiliser la dématérialisation des procédures administratives, harmoniser le droit national avec la réglementation européenne ou assurer une meilleure visibilité des obligations, notamment fiscales. La route est toute tracée...

détaxé lorsqu'un camion est immobilisé pour une opération de travaux. Il y a 6 ans, Éric Annezer, dirigeant de STVI, conçoit le Polytax, un appareil qui distingue la consommation de gazole en circulation et en statique. La pertinence du projet est validée par l'Institut français du pétrole et, en 2007, une réforme fiscale entérine le modèle économique en donnant droit au remboursement de la TIPP (TICPE maintenant) pour le gazole stationnaire. La direction des douanes approuve le principe et accorde en mars 2009 pour 5 ans l'indispensable agrément... avec une période probatoire de 6 mois. À l'issue de cette période, l'agrément n'est pas prolongé. Éric Annezer a porté l'affaire devant le tribunal administratif, qui a rejeté son recours en 2012 (la procédure est actuellement en appel). La PME a dû licencier l'ensemble de ses 7 salariés, accumulant 2 M€ de pertes. La preuve par l'absurde que la complexité administrative peut avoir des conséquences économiques dramatiques.

Lionel Dupré

Deuxième CIMAP : les agents publics mobilisés pour le « choc de simplification »

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a réuni, le 2 avril, le deuxième comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), le premier ayant eu lieu le 18 décembre dernier. Parmi les décisions annoncées : l'engagement d'un « choc de simplification pour lever les contraintes qui pèsent sur la croissance et la compétitivité de notre économie », avec, notamment, la mobilisation de l'ensemble des agents publics. Avant la fin du mois d'avril, le Premier ministre réunira, à cet effet, les directeurs d'administration centrale, les agents étant invités à déposer leurs propositions, « fondées sur leur expérience de terrain », sur le site Internet <http://www.innover.modernisation.gouv.fr>.

Jean-Marc Ayrault a annoncé qu'un « ensemble de mesures a été décidé pour accélérer la simplification des normes et des procédures pour les entreprises et les particuliers ». C'est ainsi qu'un moratoire général sur les normes va être appliqué : « dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente », ce, pour mettre un terme à l'inflation normative. Dans le même esprit, une série de mesures va être

prise, par ordonnance, dans le domaine de l'urbanisme. Le Gouvernement indique également qu'il « retient d'ores et déjà plusieurs propositions préconisées par le rapport d'Alain Lambert et Jean-Claude Boulard sur l'inflation normative » par exemple l'incitation pour les ministres à « privilégier systématiquement une interprétation facilitatrice du droit existant ». Une circulaire, signée ce 2 avril par le Premier ministre et adressée aux ministres et aux préfets, va dans ce sens : « À l'exception des normes touchant à la sécurité, il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en oeuvre des projets publics ou privés. »

Autre type de mesures choc rappelé par le chef du Gouvernement : la réorganisation des missions et des services. « Une quinzaine d'agences vont d'ores et déjà être regroupées ou supprimées et la création de nouvelles agences est désormais encadrée. Cent commissions administratives ont été supprimées conformément aux décisions prises en décembre. La rationalisation des achats publics permettra à l'État d'économiser 2 milliards d'euros et 900 millions à l'hôpital ».

Paquet de confiance et de responsabilité

Faisant suite aux annonces des réductions des dotations de l'État aux collectivités prévues en 2014 et 2015, le Premier ministre a répondu aux demandes des associations d'élus locaux en réunissant la première conférence nationale des finances publiques locales qui préfigure la composition du futur Haut conseil des territoires. Il était accompagné de nombreux ministres (Pierre Moscovici, Marylise Lebranchu, Cécile Duflot, Jérôme Cahuzac, Marisol Touraine, Anne-Marie Iecoffier...) ainsi que des présidents des commissions des finances des deux assemblées (Gilles Carrez et Philippe Marini). Après être revenu sur les efforts exceptionnels demandés aux collectivités pour les deux années à venir, et en avoir rappelé les raisons, le Premier ministre a décliné les six chantiers qu'il entend ouvrir en matière financière, en parallèle du projet de loi de décentralisation.

- 1) Fixer des règles de répartition des efforts entre collectivités, entre niveaux institutionnels tout d'abord mais également à l'intérieur de chacun d'eux. Jean-Marc Ayrault a souhaité que toutes les collectivités soient associées à l'effort national même si des règles de modulation devront être retenues, notamment entre niveaux, pour tenir compte de l'inégal dynamisme de leurs recettes fiscales mais aussi de l'évolution de leurs charges. Il attend sur ce point des propositions de la part du comité des finances locales et du groupe de travail constitué à cet effet par son président André Laignel. Des groupes techniques seront également installés entre les ministères concernés (budget, décentralisation) et les associations de collectivités.
- 2) Revoir la péréquation pour parvenir à des consensus : une mission sera confiée à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale de l'administration pour établir un bilan d'ensemble des dispositifs existants, de leur cohérence mutuelle et de leur efficacité. Sera également étudiée la soutenabilité des programmes de montée en charge des dispositifs (dotation de solidarité urbaine/DSU, dotation de solidarité rurale/DSR et Fonds de péréquation intercommunales et communales/FPIC) dans un contexte de contraction des dotations, afin de mesurer l'effet cumulé des mesures sur les différentes collectivités.
- 3) Faciliter l'accès au crédit des collectivités avec la confirmation officielle

de l'introduction d'un amendement dans la loi bancaire visant à créer le support juridique qui portera le projet d'agence de financement des collectivités. L'enveloppe de 20 milliards sur fonds d'épargne pour financer les projets amortissables sur longue durée (maturité longue), sera établie à des taux de 130 points de base au-dessus du livret A.

- 4) Privilégier la stabilité des recettes du « bloc local » afin d'éviter tout scénario de nouvel échange de ressources avec les autres échelons territoriaux et répondre aux problèmes spécifiques des régions, marquées par une quasi-absence d'autonomie fiscale, des assiettes peu dynamiques (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques/TICPE ex-TIPE, vignettes...) et un taux de dépendance élevé aux dotations (43 % des budgets). De même, les travaux engagés le 29 janvier avec les départements seront poursuivis pour trouver des solutions de financement des charges supplémentaires qu'ils rencontrent en matière d'action sociale, en tant que quasi-délégués de l'État. Il est de nouveau question de réviser les valeurs locatives et de l'étendre aux locaux résidentiels à partir de la prochaine loi de finances – ce qui devrait bénéficier au bloc local – avec nécessité de revenir cette année sur la cotisation minimale foncière des entreprises (CFE) pour rééquilibrer le dispositif. Il faut par ailleurs reposer la question de la territorialisation de la CVAE, notamment en ce qui concerne les filiales des groupes industriels. Le Premier ministre a néanmoins exprimé le vœu que la question de la fiscalité locale n'apparaisse pas aux yeux des Français comme un moyen de compenser les baisses de dotation, en soulignant l'enjeu de maîtrise des dépenses publiques qui s'impose à toutes les administrations. À ce titre, il a fait état de la nécessité d'aider les collectivités à maîtriser l'évolution de leurs charges, en donnant suite aux demandes de « réduction des dépenses contraintes » exprimées avec force par les associations nationales de collectivités.
- 5) Accélérer le chantier de la maîtrise des normes, avec les propositions de loi Sueur-Gourault et Doligeé en cours d'examen mais aussi les conclusions du rapport confié à Alain Lambert, président de la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), et Jean-Claude Boulard, président de la communauté urbaine du Mans. Le Premier ministre a souhaité que soit révisité le « stock » de normes et iden-

tifiées toutes les mesures susceptibles d'être prises pour alléger les coûts de gestion des collectivités. Il s'est également engagé à ce que les collectivités soient mieux associées, très en amont, à la préparation des textes législatifs et des projets de directives ayant des impacts sur les collectivités. À plusieurs reprises, Jean-Marc Ayrault a souligné la nécessité de préserver la capacité d'investissement du secteur public local au service du redressement du pays.

- 6) Préparer les futurs contrats de projets, alors même que beaucoup s'interrogent sur leur avenir et que circulent des rumeurs de reports d'exécution, Jean-Marc Ayrault a souhaité rouvrir ce dossier tout en prévenant qu'il faudrait impérativement resserrer la contractualisation sur des projets porteurs de croissance, d'emploi et de compétitivité.

La plupart des représentants d'associations ont fait état de leur parfaite conscience de la situation des finances publiques, tout en acceptant de s'engager dans un effort supplémentaire dès lors que celui-ci restait soutenable. Beaucoup ont néanmoins souligné qu'il ne serait pas possible d'aller plus loin sans dégrader la capacité d'investissement des collectivités et la qualité des services publics locaux.

Le président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard, a notamment fait état d'une démarche « constructive mais exigeante » des associations tout en se félicitant des contreparties aux réductions des dotations proposées par le Gouvernement ainsi qu'aux annonces positives faites sur plusieurs sujets (agence de financement, fonds d'épargne...).

Les représentants des associations du bloc local ont plaidé d'une seule voix pour une répartition équilibrée de la réduction des dotations, proportionnelle à l'ensemble des dépenses de chaque collectivité et non aux seules enveloppes perçues de dotation globale de fonctionnement (DGF). Le président de l'Association des régions de France (ARF), Alain Rousset, a plaidé, pour sa part, pour une exonération des régions compte tenu de leur situation fiscale particulière et du poids des dotations dans leurs budgets. Sans se prononcer pour une exonération complète, les départements, par la voix du vice-président de l'Assemblée des départements de France (ADF) Michel Dinat, ont néanmoins souhaité qu'il soit tenu compte du pourcentage élevé de dépenses dont les départements ne sont pas maîtres dans leurs budgets.

lecercle.lesechos.fr

Date : 19/06/13

Les normes, reflet de la culture étatique

LE CERCLE. par Albert Merlin - Choc de compétitivité, Etat stratège, voire réformisme à l'allemande (?), la sémantique élyséenne se veut séduisante. Reste un tout petit détail : plus on donne dans l'emphase et plus on s'éloigne des réalités.

Un excellent rapport, signé par deux élus de grande pointure – Alain Lambert et Jean-Claude Boulard – nous a montré début avril combien la France était embourbée, ficelée, bridée, étouffée par l'inflation des normes publiques. Rapport volontairement terre-à-terre mais ô combien utile ! A peine deux mois après, on n'en parle plus, ou si peu.

Serait-ce trop demander que les discours de nature « stratégique » n'occultent pas les tristes réalités et leur cortège de chiffres alarmants ? Quand on découvre que nous vivons (ou survivons !) sous l'emprise de 400 000 normes publiques – dixit le rapport précité – et que les conclusions du gouvernement restent à l'état de vœux pieux, on est tenté de paraphraser Rousseau : l'économie ne demande qu'à être libre, et pourtant elle est dans les fers.

Seuls gagnants : les humoristes, qui s'esbaudissent à l'énumération des normes sur les saucisses servies dans les cantines scolaires, sans oublier les œufs durs, nuggets et petits pois ; ou encore sur la protection des espèces comme le scarabée pique-prune ! Y a-t-il un seul pays qui rivalise avec notre imagination administrative ?

Pourquoi cette prolifération du virus normatif ?

Inconscience ? Routine paperassière ? C'est dans cette voie que s'engouffrent tous les commentateurs en exhibant les exemples les plus pesants, voire hilarants. C'est une voie sans issue. Ce qu'il faut, c'est comprendre l'arrière-plan, la « philosophie » de l'Etat telle qu'elle est conçue en France. Il nous faut un zoom : pour aller au fond des choses, ou plutôt des âmes et des cœurs ; scruter ce que les théologiens du Moyen Age appelaient l'« invisible », le tréfonds de l'inconscient hexagonal. Ce qui relève quasiment de la psychanalyse.

On dit que les Français n'aiment pas les normes. Voire ! La réalité, c'est qu'une bonne partie de la population s'y est résignée, et que l'autre, majoritaire, pense – plus ou moins consciemment – que les normes présentent l'avantage de les protéger ! En témoigne la fréquence des défilés de « porteurs de pancartes » réclamant le maintien – voire l'extension – de ce qu'on appelle les « avantages acquis ».

L'inflation des codes affamés de normes devrait être placée au premier rang des singularités françaises. Le professeur Yves Michaud en a dénombré 67[1]. Le plus souvent cité est le Code du Travail, que les ajouts successifs ont rendu insoulevable. Mais l'enchevêtrement des normes applicables à la construction du moindre bâtiment, résidentiel ou non, mériterait sûrement le deuxième prix du palmarès. On voit le résultat !

L'histoire, comme souvent, nous donne la clé de ces errements. Chez la plupart de nos partenaires, l'économie a précédé l'Etat ; chez nous c'est le contraire. Les philosophes des Lumières ont parlé abondamment de liberté, mais alors il s'agissait moins de développer les libertés individuelles que de transférer le concept d'Etat du monarque à la communauté politique, rendue légitime par contrat. Nous en sommes toujours là. L'excès de normes n'est pas un problème en soi : le vrai problème relève d'une culture, d'une philosophie, d'habitudes intellectuelles débouchant sur l'étatisme, toutes tendances réunies. La foi en l'Etat, le regretté Michel Crozier l'avait magistralement dénoncée dans son ouvrage « On ne change pas la société par décrets » : en bon sociologue de terrain, il croyait davantage à la pédagogie.

Pour accomplir une telle tâche, la majorité actuellement au pouvoir n'est évidemment pas la mieux placée. Mais est-ce seulement une affaire de partis ? Rien n'empêche, quand on se veut social-démocrate, d'être en même temps réaliste. Quant à la droite, est-elle mieux inspirée ? Un humoriste anglais n'a-t-il pas été jusqu'à affirmer que le problème de la droite française, c'était qu'elle se situait à gauche ?

Moins philosophes que nous, les Anglo-Saxons privilégient le « factuel », l'empirique, l'expérimental, qui inspire largement leurs manuels d'économie. Ils estiment – c'est banal – que la croissance procède de l'entreprise, non du gouvernement ; et que le marché est meilleur arbitre que les technocrates, si brillants soient-ils. Michel Foucault, attiré – sur le tard - par le néolibéralisme, expliquait que l'économie est une « discipline sans dieu »[2]. Traduisez : il y a des politiques économiques qui marchent, d'autres pas. Simplement.

Moins de contraintes ? Moins de normes ? Dans ses propos récents sur l'Allemagne, le président de la République a esquissé un pas de danse en direction d'Angela Merkel, autorisant l'espoir d'un peu plus de flexibilité chez nous. Le rapport Lambert-Boulard nous en a crié l'urgence ! Mais qui donc, au sein de nos élites de culture étatique, acceptera de détricoter l'écheveau maléfique des normes de tout acabit ? Il y faudra des années. Et beaucoup de nouveaux Crozier !

NOTE : [1] "Qu'est-ce que le mérite", éditions Bourin. Fayard. [2] G. de Lagasnerie : "La dernière leçon de Michel Foucault", Fayard

Allègement des normes 13/06/2013

Normes : les premières mesures seront annoncées en juillet

par Xavier Brivet

Alléger le stock de textes réglementaires existants, introduire le principe d'adaptabilité des normes aux réalités du terrain et renforcer les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) dans la lutte contre l'inflation normative, telle est la démarche en trois temps retenue par le gouvernement.

1. Un programme pluriannuel de simplification

Dans un premier temps, sur la base des propositions du rapport de la [Mission de lutte contre l'inflation normative](#), présentées le 26 mars 2013, un programme pluriannuel de simplification des normes devrait être présenté en juillet, dans le cadre d'un comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP). Ce comité fera suite à celui tenu le 2 avril dernier au cours duquel le gouvernement avait décrété un « moratoire général » sur les nouvelles normes. « Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente », avait précisé Matignon.

2. Des dispositions sur l'adaptabilité dans le projet de loi « Gourault-Sueur »

Dans un deuxième temps, le Conseil d'Etat ayant rendu un avis défavorable à l'introduction d'un principe général de proportionnalité des normes (prévue dans le projet initial de réforme territoriale), le gouvernement devrait introduire plusieurs dispositions relatives à l'adaptabilité des normes aux réalités locales, par voie d'amendements à la [proposition de loi Gourault-Sueur](#) portant création d'une Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales.

Adopté le 28 janvier 2013 par le Sénat, ce texte est en instance d'examen à l'Assemblée nationale. Il pourrait être discuté dans le cadre de la session extraordinaire de juillet.

3. Des pouvoirs renforcés pour la CCEN

Dans un troisième temps, des dispositions figurant dans le [projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale](#) (3e volet de la réforme territoriale), déposé le 10 avril 2013, au Sénat, renforceront les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) dans la lutte contre l'inflation normative.

L'article 42 de ce texte, qui devrait être discuté au plus tôt en fin d'année, prévoit qu'« à l'instar du Comité des finances locales (CFL), la CCEN devient une formation spécialisée du Haut conseil des territoires. La CCEN est toujours composée de représentants des collectivités territoriales, qui disposent de la majorité des sièges, de parlementaires et de représentants de l'État. La présidence de la CCEN demeure dévolue à un représentant élu des collectivités territoriales ».

Le projet de loi prévoit que la CCEN « puisse être consultée par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat à l'égard des propositions de loi concernant les collectivités territoriales, pour que soit expertisée l'évaluation préalable de l'impact financier pour les collectivités locales des mesures envisagées. Cette mesure est de nature à remédier à l'absence d'évaluation préalable des propositions de loi ».

La discussion de ce projet de loi étant renvoyée au lendemain des élections municipales de mars 2014, le gouvernement pourrait rapatrier les mesures relatives à la CCEN dans la proposition de loi Gourault-Sueur.

Références

- [La Mission de lutte contre l'inflation normative](#)
- [La proposition de loi Gourault-Sueur](#)
- [La projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale](#)

TROP DE NORMES, TROP DE RÈGLES Il est temps d'agir !

Plusieurs prises de position récentes sont venues conforter ce que chacun ressent face à ce que l'on peut qualifier de foisonnement normatif et d'emballlement réglementaire. Le 21 mars dernier, le président de la République dévoilait le Plan d'investissement pour le logement, en vingt mesures. L'une d'entre elles, intitulée « Simplifier les normes et les règles », instaure un moratoire de deux ans sur l'instauration de nouvelles normes techniques, prenant effet au 21 mars 2013. Sont ici visées les normes réglementaires, à caractère obligatoire.

Derrière ce moratoire, c'est bien au gisement d'économies sur les coûts de construction que les pouvoirs publics souhaitent s'attaquer. C'est une bonne nouvelle, et la FFB sera à la fois participative sur la question des coûts et vigilante sur le respect du moratoire.

Quelques jours plus tard, le 26 mars, deux élus de terrain, mandatés par le Premier ministre, Alain Lambert, président du conseil général de l'Orne et Jean-Claude Boulard, maire du Mans, remettaient leur rapport de mission de lutte contre l'inflation normative. Un rapport décapant,

relayant avec force le ras-le-bol des collectivités locales et de dizaines de milliers d'élus qui ne savent plus à quel saint se vouer, et une mine de propositions pour réformer un système au bord de l'asphyxie. Dans ce contexte favorable, la filière construction se doit d'être plus que jamais force de propositions pour simplifier tout ce qui peut et doit l'être, sans sacrifier ce qui touche à la sécurité des personnes et des biens. La FFB y contribue activement et mobilise à cet effet plusieurs groupes de travail. ■